

Lisez-moi V3.02.002 – Juillet 2024



V.3.02.002 / 5 juillet 2024

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.02.002 d'Impact emploi association.

Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Paramétrage](#)
- [Déclaration sociale nominative](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*



INFORMATIONS IMPORTANTES

► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** (fenêtre de messagerie, document PDF...) **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



Installation multiposte : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).

► Rattachement de bulletin

RAPPEL : Le rattachement des bulletins à la DSN suivante (bouton 'statuer') est réservé :

- aux bulletins de régularisation
- au nouveau bulletin lorsque l'employeur vous prévient d'une embauche tardive après l'échéance du dépôt DSN.

Dans tous les autres cas, vous devez **IMPERATIVEMENT déposer une DSN pour chaque employeur**, même si la date est dépassée.



PARAMETRAGE

► Cotisation AGS

Le taux de cotisation AGS a été mis à jour (0.25%) au 1er juillet 2024.

► Contrat CDI inclusion

Le contrat CDI inclusion est développé.

The screenshot shows the 'Impact Emploi - Gestion des contrats' window. The 'Informations sur la période' section has 'Date début' set to 01/01/2024 and 'Date fin' set to 'Fin de contrat de travail'. The 'Caractéristiques du contrat' section shows 'Début Contrat' as 01/01/2024, 'Type contrat' as 'Saisie des', 'Salaire net' as 0.00, and 'Mod. aversion' as 0.00%. The 'Emploi' section shows 'Unité de mesure' as 0.00, 'Quantité de travail l'entreprise' as 0.00, and 'Quantité de travail du contrat' as 0.00. The 'Nature contrat' dropdown is set to 'CDI inclusion'. The 'Informations contrat' section on the right shows various checks: 'Age minimum', 'Age maximum', 'Salaire du contrat net', 'Salaire minimum', 'Salaire maximum', 'Durée d'exécution min', 'Durée d'exécution max', 'Durée du contrat net', 'Durée minimum', and 'Durée maximum', all with green checkmarks. The 'Paramétrage d' section shows 'Risque AT' as 0.00 and 'Taux' as 0.00. The 'Nouvelles' button is at the bottom left.

► Contrat CDD Saisonnier sans 1% formation

Le contrat CDD Saisonnier sans 1 % formation est développé.

The screenshot shows the 'Impact Emploi - Gestion des contrats' window. The 'Informations sur la période' section has 'Date début' set to 01/01/2024 and 'Date fin' set to 'Fin de contrat de travail'. The 'Caractéristiques du contrat' section shows 'Début Contrat' as 01/01/2024, 'Type contrat' as 'Saisie des', 'Salaire net' as 151.67, and 'Mod. aversion' as 0.00%. The 'Emploi' section shows 'Unité de mesure' as 151.67, 'Quantité de travail l'entreprise' as 151.67, and 'Quantité de travail du contrat' as 151.67. The 'Nature contrat' dropdown is set to 'CDD saisonnier'. The 'Informations contrat' section on the right shows various checks: 'Age minimum', 'Age maximum', 'Salaire du contrat net', 'Salaire minimum', 'Salaire maximum', 'Durée d'exécution min', 'Durée d'exécution max', 'Durée du contrat net', 'Durée minimum', and 'Durée maximum', all with green checkmarks. The 'Paramétrage d' section shows 'Risque AT' as 0.00 and 'Taux' as 0.00. The 'Nouvelles' button is at the bottom left.

► Nouveau motif de CDD

Un nouveau motif de CDD a été développé -recrutement de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

► Complément d'heures

Pour ajouter un complément d'heures dans le cadre d'un contrat relevant de la CCN du sport ou de l'animation, il convient de les déclarer dans l'onglet heures supplémentaires.

► Champ civilité

Le champs civilité est ouvert à la modification.

► Affichage France Travail

L'attestation fin de contrat a été actualisée avec l'en-tête France Travail.





EXTRACTIONS DE DONNEES

► OIG ZRR

Une requête est développée pour identifier les employeurs situés dans des zones de revitalisation rurale (OIG ZRR), en vue d'adapter les modalités de déclaration suite à la mise en place des OIG ZFRF au 1^{er} juillet 2024.

Elle se nomme 66- Salarié-OIG en ZRR

Si la requête n'est pas visible à l'écran, il faut s'assurer que le **mode image en bas à gauche soit bien coché**.



[RETOUR
SOMMAIRE](#)

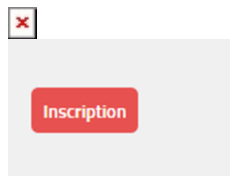


RAPPELS

► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).



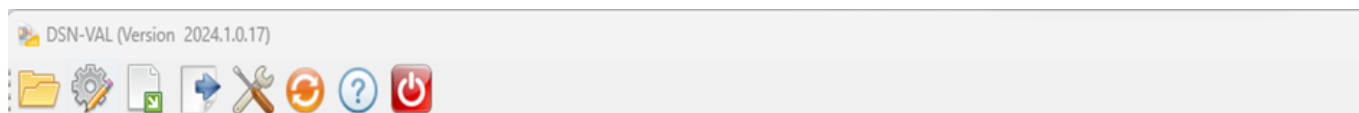
► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2024**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2024.1.0.17** :



Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

► Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'**unique adresse** est : impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !



Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boîte de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse moe-impact@acoss.fr est parfois redirigé vers les SPAMS.



FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches** mises à votre disposition :

- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Modifier les informations administratives du salarié](#)
- [Montant net social](#)
- [Changement de SIRET](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) !
N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS

[Lisez-moi V3.02.001 – Mai 2024](#)



V.3.02.001 / 16 mai 2024

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.02.001 d'Impact emploi association.

Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Paramétrage](#)
- [Déclaration sociale nominative](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*



INFORMATIONS IMPORTANTES

► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** (fenêtre de messagerie, document PDF...) **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



Installation multiposte : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).

► Rattachement de bulletin

RAPPEL : Le rattachement des bulletins à la DSN suivante (bouton 'statuer') est réservé :

- aux bulletins de régularisation
- au nouveau bulletin lorsque l'employeur vous prévient d'une embauche tardive après l'échéance du dépôt DSN.

Dans tous les autres cas, vous devez **IMPERATIVEMENT déposer une DSN pour chaque employeur**, même si la date est dépassée.



PARAMETRAGE

► CCN Eclat (IDCC 1518)

Le taux de cotisation Frais de santé – socle de base a été mis à jour (valeur 0.97 %) au 1er mai 2024.

► DFS frais professionnel

Les pourcentages d'abattement ont été mis à jour pour :

- les intermittents et techniciens du spectacle

Une nouvelle ligne a été ajoutée pour les techniciens cadre :

Caractéristiques du contrat		Temps	
- Début Contrat :	01/06/2024	- Unité de mesure :	
- Type contrat :	sans exo	- Quotité de travail l'entreprise :	
	Bases artiste du spectacle au réel	- Quotité de travail du contrat :	
		- Mod. exercice :	
- Nature contrat :	EMPLOI Musicien Artiste Lyrique Torero Employeur en France Artiste de Cirque Sans abattement (cas général) Torero Employeur Hors de France Abattement frais pro 19% Abattement frais pro 23%		
Annuler Valider			

- Vol à voile

L'abattement se calcule désormais au taux de 28% sur le BP.

Il apparaît dans la gestion du contrat avec le libellé « abattement frais pro ».





DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

► DSN – FCAP – CCN 1285

La déclaration FCAP en DSN est développée.



RAPPELS

► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).



Inscription

► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2024**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2024.1.0.12** :



Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

► **Rappel** : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'**unique adresse est** : impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !



Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boîte de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse moe-impact@acoss.fr est parfois redirigé vers les SPAMS.



FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches** mises à votre disposition :

- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Modifier les informations administratives du salarié](#)
- [Montant net social](#)
- [Changement de SIRET](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) !

N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS

Rechercher



[Lisez-moi V3.01.007 – février 2024](#)



V.3.01.007 / 19 février 2024

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.01.007 d'Impact emploi association.

Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Paramétrage](#)
- [Déclaration sociale nominative](#)
- [Autres déclarations](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation.

Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.



INFORMATIONS IMPORTANTES

► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** (*fenêtre de messagerie, document PDF...*) **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



Installation multiposte : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).

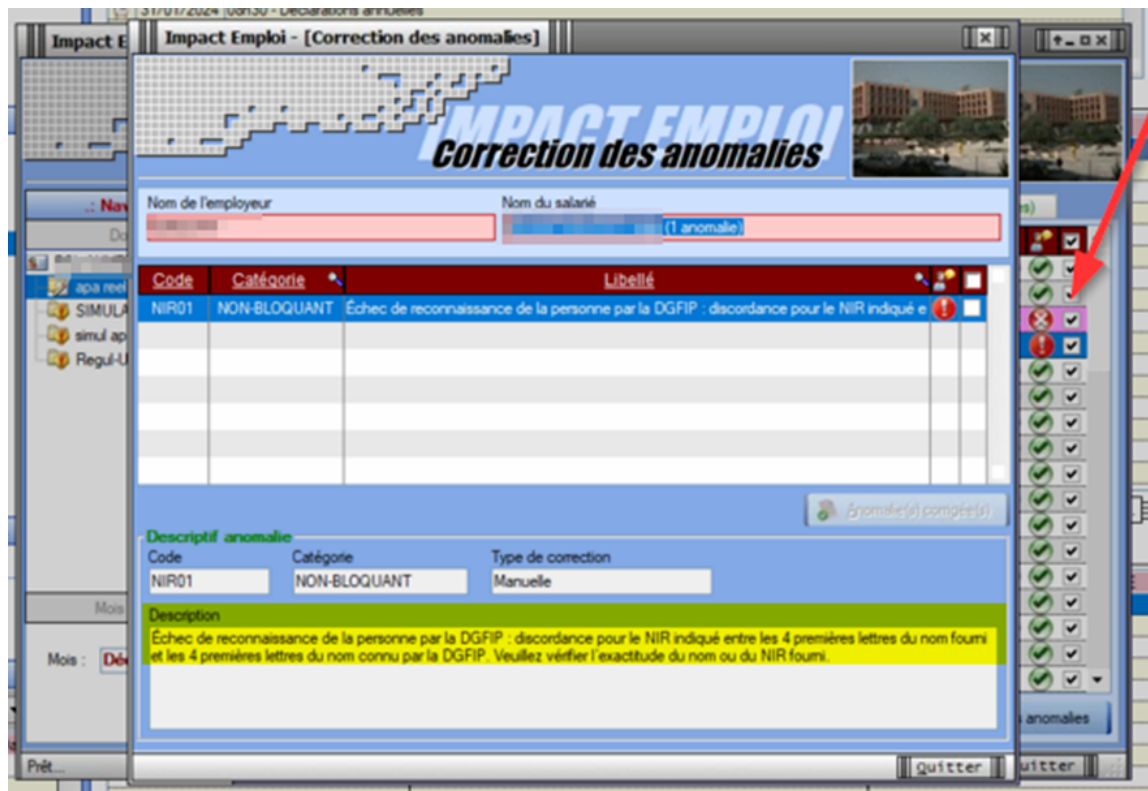
► Récupération CRM PAS

Si vous rencontrez des anomalies pour récupérer les taux PAS.

1/ Vérifiez que vous avez effectué entièrement la gestion des flux DSN jusqu'à l'onglet annule et remplace avant de récupérer vos taux PAS à partir du 23 du mois.

2/ Si une croix rouge s'affiche, devant l'employeur au niveau de l'onglet CRM nominatif (anomalies), c'est que l'individu n'est pas reconnu.

3/ Visualisez l'anomalie et procédez à sa correction. Une fiche pratique est à votre disposition pour corriger les anomalies individus : [ici](#)



Il est indispensable de consulter l'ensemble des CRM sur le tableau de bord DSN des déclarants.

Les **écarts** présentés dans le **CRM identité** doivent être **traités en priorité**.



PARAMETRAGE

► CCN Eglise (IDCC 5017)

La **valeur du point** a été mise à jour (**10.52**), au 1er janvier 2024.

► CCN Organisme de tourisme (IDCC 1909)

La **valeur du point** a été mise à jour (**1.23**), au 1er janvier 2024.

► CCN Acteurs du lien social et familial (IDCC 1261)

Un champs supplémentaire « **Pesée** » a été ajouté dans l'onglet « **Informations complémentaires** » au niveau de la **Fiche administrative du salarié**.

Impact Emploi - [Fiche administrative salarié]

IMPACT EMPLOI
Fiche administrative du salarié

NNI : 91 ... Nom : Prénom : raoul
Employeur (Siret - RS) : - Archivé : Non

Convention collective Informations complémentaires Informations DSN

Supprimer l'information Nouvelle information Modifier l'information

- Date de début : - Date de fin : - Pesée :
- Niveau : - Coefficient : - Indice de départ :
0,000 % - Pts d'ancienneté : ☒ calculée avec salaire de base
☐ distincte sur le bulletin de paie
- Autres pts : - Taux horaire : - Pts min conventionnel :
- Groupe :
- Horaire hebdomadaire : ☒ <= 10H ☐ > 10H et < 24H ☐ => 24H

Navigation

Général

Créer un salarié :
☒ Fiche vide

Modifier un salarié :
☐ Ouvrir
☐ Enregistrer

Gestion employeur :
☐ Liste des salariés
☐ Multi-employeurs

Retour à l'écran principal
Convention collective
Gestion des contrats
Caisses sociales
Coordonnées bancaires / Salaires
Informations complémentaires
Formulaires types liés à l'emploi

Liste des bulletins
Historique des messages

MODIFICATION Quitter

► CCN Sport (IDCC 2511)

Le paramétrage du contrat « **Frais de santé labellisé** » a été mis à jour sur la base du taux de 0.87 % réparti en 0.435/0.435.



DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

► DSN – Bloc 56

La correction du fichier lors de l'intégration de bulletins de régularisation est effectuée.



AUTRES DECLARATIONS

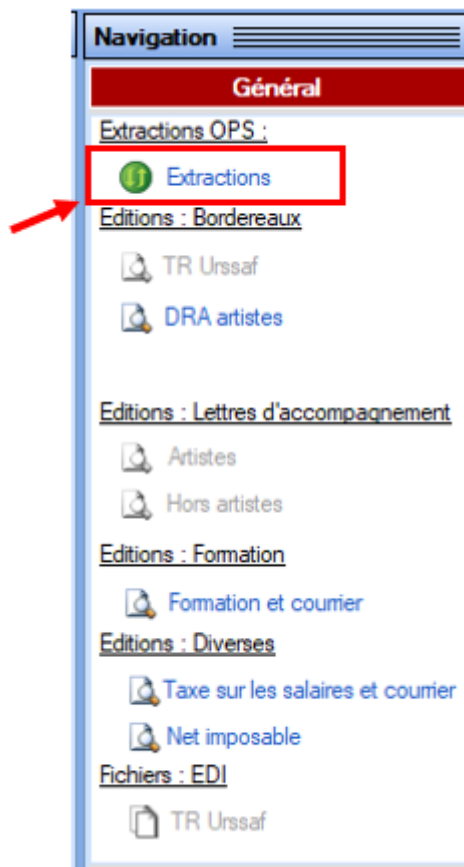
► Formation professionnelle 2023

Les bordereaux d'aides au remplissage pour la formation professionnelle 2023 sont disponibles dans cette mise à jour.

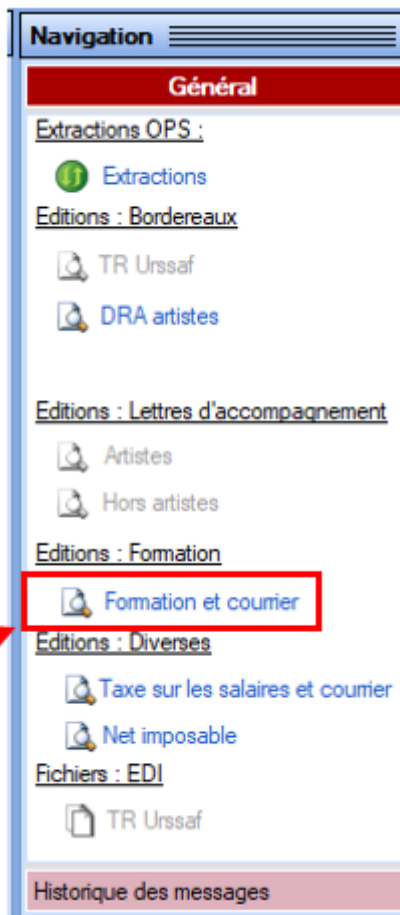


La déclaration et le paiement des contributions de formation professionnelle est à effectuer avant le **01/03/2024** sur le site de l'OPCO dont dépend l'association.

- Pour les obtenir : Onglet ***"Actions mensuelles/trimestrielles"*** / ***"Déclarations"*** / ***"Annuelles"*** / « ***Extractions*** » :



- Éditez ensuite les **aides au remplissage** en cliquant sur « **Formation et courrier** » :



RAPPELS

► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).

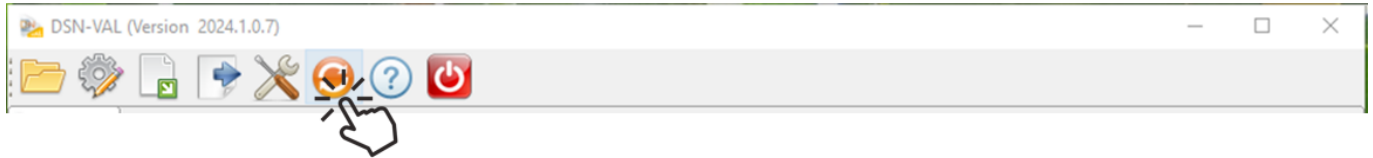


Inscription

► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2024**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2024.1.0.7** :



Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

► Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'**unique adresse** est : impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !



Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boîte de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse moe-impact@acoss.fr est parfois redirigé vers les SPAMS.





FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une** suivant **l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches** mises à votre disposition :

- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Modifier les informations administratives du salarié](#)
- [Montant net social](#)
- [Changement de SIRET](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) !
N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS



[Lisez-moi V.3.01.002 – Juin 2023](#)



V.3.01.002 / 5 juin 2023

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.01.002 d'Impact emploi association.

Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Paramétrage](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)



INFORMATIONS IMPORTANTES

► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** (*fenêtre de messagerie, document PDF...*) **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



Installation multiposte : il convient de **fermer sur tous les postes toutes les fenêtres ouvertes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste par poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).



PARAMETRAGE

► Régime Formation

Nous avons ajouté l'IDCC 1516 – Organisme de formation dans liste des Conventions collectives.

► CCN du SPORT

La valeur du SMC au 1er juillet 2023 a été mise à jour.



RAPPELS

► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en conformité avec la norme DSN 2023, une nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val est disponible sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2023.1.0.14** :



Attention ! Pensez à mettre à jour l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils comme vous avez l'habitude de le faire.

Si vous n'avez pas déjà **DSN-Val 2023** sur votre poste, vous devez télécharger la version **DSN-Val 2023.1.0.14** à partir du portail [DSN](#).



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

► Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !



FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une** suivant **l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches** mises à votre disposition :

- [Changement de SIRET](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) !
N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS

Lisez-moi V3.00.120-Février 2023



V.3.00.120 / 17 Février 2023

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.00.120 d'Impact emploi association.

Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Paramétrage](#)
- [Régularisations](#)
- [Autres déclarations](#)
- [Informations complémentaires](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)



INFORMATIONS IMPORTANTES

► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes** sur votre poste de travail (*fenêtre de messagerie, document PDF...*) **durant le téléchargement** de la

mise à jour et de son installation car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



Installation multiposte : il convient de **fermer sur tous les postes toutes les fenêtres ouvertes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste par poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).

► **Accompagnement nouveau gestionnaire**

Vous êtes un nouvel utilisateur du logiciel impact emploi, Si vous n'avez pas été formé à l'outil, n'hésitez pas à contacter l'assistance pour bénéficier d'un accompagnement à sa prise en main.

► **Fiabilisation DSN Urssaf**

L'Urssaf a mis à disposition un nouveau service vous permettant d'être informé en cas d'anomalie détectée sur votre DSN. Cela vous indique l'origine et le détail de l'anomalie, les modalités de correction et les conseils pour ne pas les reproduire.

N'hésitez pas à contacter l'assistance avant de procéder à toute modification.



PARAMETRAGE

► **Passage d'un CDI vers un contrat d'apprentissage**



Pour ce cas particulier, merci de bien vouloir contacter l'assistance avant de procéder à une quelconque modification.


**RETOUR
SOMMAIRE**

REGULARISATIONS

► Régularisations – Taux retraite

L'onglet « *Régularisation de cotisations* » vous permet de nouveau de régulariser les taux de cotisations retraite.



Retrouvez la fiche pratique [Régularisations – Retraite. Taux erroné](#) relative à ce sujet


**RETOUR
SOMMAIRE**

AUTRES DECLARATIONS

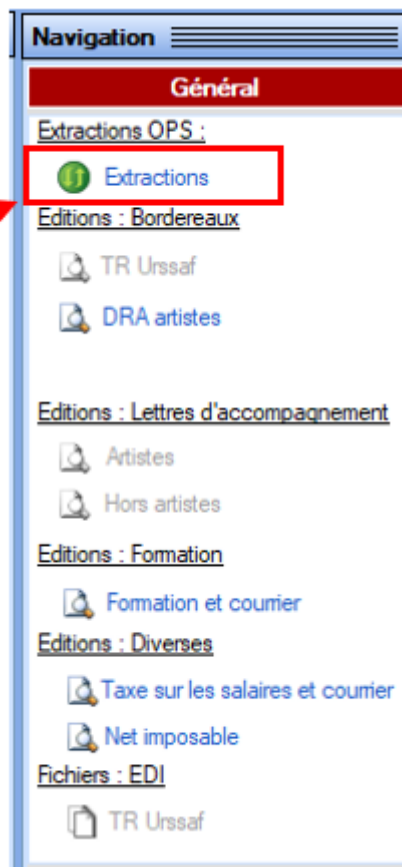
► Formation professionnelle 2022

Les bordereaux d'aides au remplissage pour la formation professionnelle 2022 sont disponibles dans cette mise à jour.

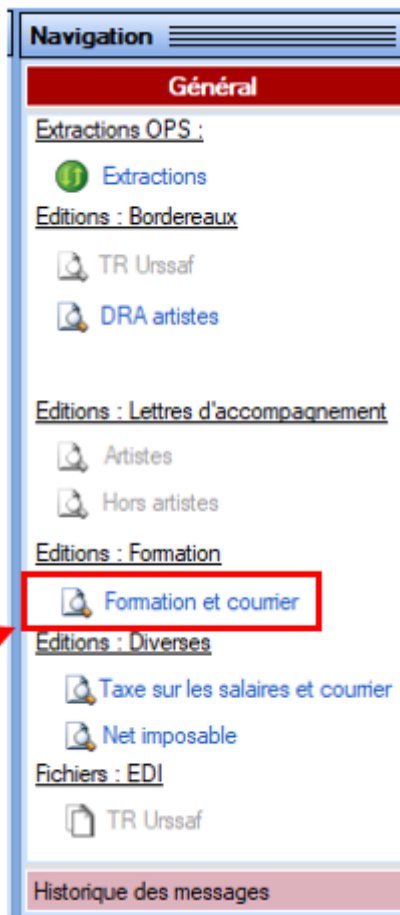


La déclaration et le paiement des contributions de formation professionnelle est à effectuer avant le 28/02/2023 sur le site de l'OPCO dont dépend l'association.

- Pour les obtenir : Onglet "*Actions mensuelles/trimestrielles*" / "*Déclarations*" / "*Annuelles*" / « *Extractions* » :



- Éditez ensuite les **aides au remplissage** en cliquant sur « **Formation et courrier** » :



**RETOUR
SOMMAIRE**



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

► Configuration requise en Windows 10

La configuration minimale pour pouvoir assurer la bonne continuité des mises à jour du logiciel Impact Emploi est d'être en **Windows 10**

**RETOUR
SOMMAIRE**



RAPPELS

► Nouvelle version DSN-Val 2023 à installer

Afin d'être en conformité avec la norme DSN 2023, une nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val est à installer sur votre poste de travail.



Attention ! Il ne suffit pas de mettre à jour l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils comme habituellement lors des livraisons de versions.

Vous devez télécharger la version DSN-Val 2023 à partir du [portail DSN](#).

Si besoin, retrouvez [ICI la procédure d'installation et d'utilisation de votre outils de contrôle DSN](#).



Si le téléchargement ne s'exécute pas, nous vous recommandons d'utiliser un autre navigateur internet (Internet Explorer, Mozilla Firefox, Chrome, ou Edge).

Information : L'assistance Impact-emploi n'est pas compétente pour résoudre vos problèmes techniques de l'Outil DSN Val, référez-vous à l'assistance sur Net-Entreprise, au besoin .

Si vous ne parvenez pas à mettre jour l'outil DSN Val, déposez une DSN test sur net-entreprise puis analysez le compte-rendu.

► Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !





FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches** mises à votre disposition :

- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Accéder au tableau de bord de l'AGIRC ARRCO](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) !
N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS


**RETOUR
SOMMAIRE**

[Lisez-moi V3.00.107 – Février 2022](#)



V.3.00.107/ 15 février 2022

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.00.107 d'Impact emploi association.

Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#), vecteur qui nous permet une communication réactive en fonction de l'actualité de la paie (si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [forum des tiers de confiance](#), veuillez trouver [ICI la marche à suivre pour obtenir vos identifiants de connexion](#)).

Sommaire :

- [Informations importantes](#)
 - [Taux et barèmes](#)
 - [Correction d'anomalies](#)
 - [Fiches à la une](#)
 - [Rappels](#)
-



INFORMATIONS IMPORTANTES

► Formation professionnelle 2022 : contributions concernant la masse salariale de l'année 2021.

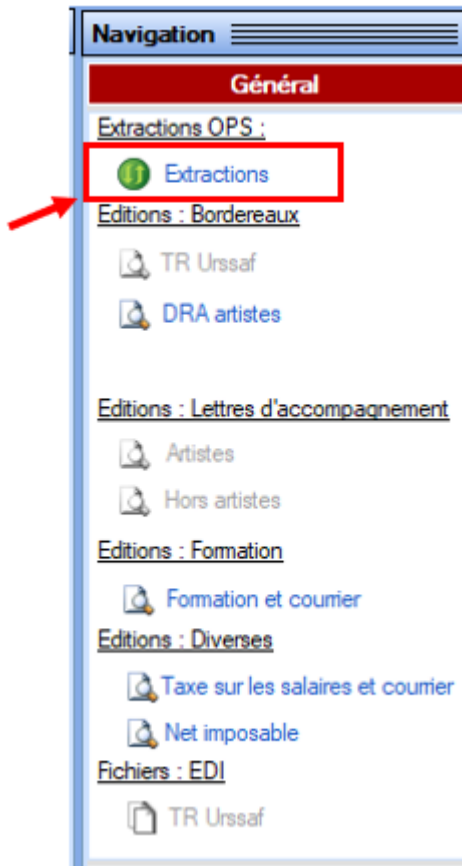
Les bordereaux d'aides au remplissage pour la formation professionnelle 2021 sont disponibles dans cette mise à jour.



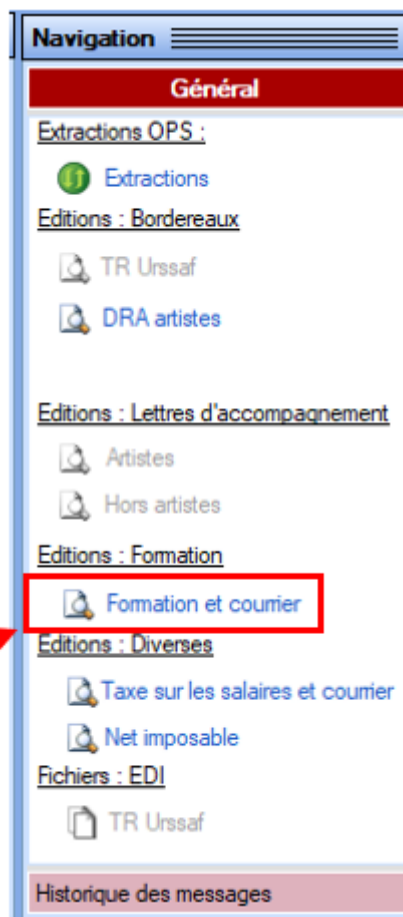
La déclaration et le paiement des contributions de formation professionnelle est à effectuer avant le 28/02/2022 sur le site de l'OPCO

dont dépend l'association.

Pour les obtenir : Onglet "**Actions mensuelles/trimestrielles**" / "**Déclarations**" / "**Annuelles**" / « **Extractions** »



Éditez ensuite les **aides au remplissage** en cliquant sur « **Formation et courrier** » :



Ce n'est qu'au 1^{er} janvier 2022 que les **contributions légales** sont **prélevées et recouvrées** par l'URSSAF.

Pour mémoire, le logiciel est paramétré pour prendre en compte ce changement depuis la version 3.00.105.

Retrouvez la **fiche pratique** présentant les **évolutions** : [ici](#),

► Téléchargement de la mise à jour



Merci de **fermer ou réduire** toutes les **fenêtres ouvertes** sur votre **poste de travail** (*fenêtre de messagerie, document PDF...*) **durant le téléchargement de la mise à jour** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

Au regard des **conditions de travail actuelles** (*travail à distance...*), il est possible que vous rencontriez des difficultés pour télécharger la mise à jour.

Si vous êtes dans ce cas, suivez [ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).



TAUX ET BAREMES

► Alsace-Moselle : BAISSSE du taux de cotisation assurance maladie à partir du 1er avril 2022

Le taux de cotisation maladie a été amené à **1,3%**. Ce nouveau taux s'appliquera aux salaires, avantages de retraites, ainsi que tout autre revenu de remplacement. Il remplace l'ancien taux de 1,5% applicable depuis le 1^{er} janvier 2012.

Les **exonérations existantes** sont **maintenues**, à savoir exonérations en cas d'insuffisance de ressources sur les retraites, sur les allocations chômage et sur les salaires des apprentis.

Cette mesure entrera en vigueur à compter du **1er d'avril 2022**.



CORRECTION D'ANOMALIES

► CCN ECLAT : Affichage des 2 valeurs de points sur le Bulletin simplifié

A compter du 1er janvier 2022, le montant des éléments de rémunération exprimés en points est calculé en fonction de **2 valeurs de points** la valeur V1 ou la valeur V2.

Pour faciliter la lecture du bulletin simplifié, la seconde valeur de point est affichée.

► Etat des dépenses salariales

Une correction a été apporté concernant les calculs des colonnes « **Urssaf PP** » et « **Total versé employeur** » .



FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une** suivant **l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches** mises à votre disposition :

- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Aide au remplissage « Formation Professionnelle »](#)
- [Sauvegarde base de données – Anomalies](#)
- [Utiliser Impact emploi en télétravail](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) !
N'hésitez pas à vous servir de l'outil **recherche par mots clés** pour trouver une fiche spécifique :

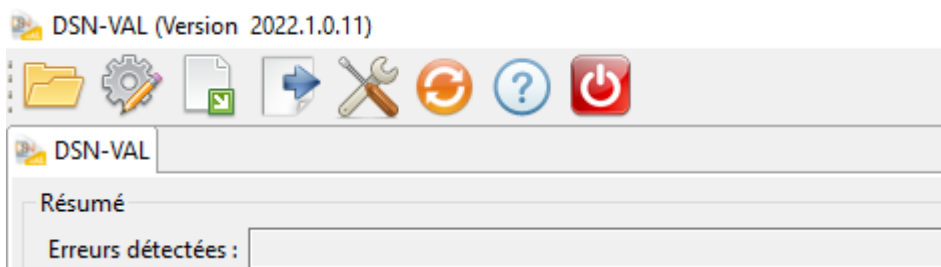
PLUS



RAPPELS

► Outil de contrôle DSN-Val

La nouvelle version de DSN-Val est la 2022.1.0.11.



► Comment joindre l'assistance ?



En cette **période de télétravail conseillé**, certains d'entre vous ne sont **pas présents dans vos structures habituelles**.

Lors de vos demandes d'assistance, **n'oubliez pas de communiquer un contact téléphonique autre** afin que l'équipe technique puisse vous joindre.

Nous vous remercions de votre compréhension.

► Demande de régularisation

Pour toute **demande de régularisation DSN**, merci d'utiliser le formulaire « [Fiche-navette – Régularisation DSN](#) ».

Toute demande de régularisation passant par l'adresse mail habituelle de l'assistance ne sera pas prise en compte par les techniciens.

Pour toute autre demande, l'**unique adresse est** : impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Un **accusé réception** vous informera de la prise en compte de votre demande. Le délai de traitement des demandes pouvant varier selon la charge de l'assistance, **merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !



OPCO non répertorié



Fiche Pratique – Paramétrage : OPCO non répertorié



► Contexte

Dans le cadre du **recouvrement des cotisations formations légales par l'URSSAF** à partir de Janvier 2022, nous avons mis à votre disposition **une requête identifiant les employeurs pour lesquels aucun OPCO n'est répertorié**.

Il convient pour tous les employeurs concernés de **modifier l'OPCO non répertorié** en renseignant **l'organisme de formation pour lequel l'employeur adhère**.

► Procédure

- Lancez la requête nommée « **13 – Employeur OPCO non répertorié** »
 - Vous obtenez la liste des employeurs pour lesquels l'organisme de formation est renseigné en « OPCO non répertorié ».

Requête : 13 - Employeur OPCO NON REPERTORIEE				
ET_NOSIRET	ET_RAISONSOCIALE	OC_TYPECAISSE	CO_NOMOPERATEURCOMF	CO_ID
	VAL CIE/CIVIS	Formation professionnelle	OPCO non répertorié	12
	VAL CT PROF + 45 ans ASS	Formation professionnelle	OPCO non répertorié	12
	VAL CT PROF 16-25 ans GE	Formation professionnelle	OPCO non répertorié	12
	VAL CT VOL A VOILE	Formation professionnelle	OPCO non répertorié	12
	VAL DOM TOM	Formation professionnelle	OPCO non répertorié	12
	VAL DSN SR	Formation professionnelle	OPCO non répertorié	12
	VAL EXO AF	Formation professionnelle	OPCO non répertorié	12
	VAL EXO FILLON AF MAL	Formation professionnelle	OPCO non répertorié	12
	VAL EXO MALADIE	Formation professionnelle	OPCO non répertorié	12
	VAL FONCTIONNAIRE	Formation professionnelle	OPCO non répertorié	12

- Ouvrez la « **Fiche administrative de l'employeur** » (1)

- Cliquez sur l'onglet « **Identification des organismes** » (2)
- Sélectionnez la caisse « **OPCO non répertorié** » (3)

IMPACT EMPLOI

Fiche administrative employeur

Siret : ... Raison soc. : VAL DSN SR

Forme jur. : ASS ASSOCIATIONS Monsieur le Président - Archivé : Non

Organismes collecteurs

Type de caisse	Régime	Nom organisme
		EDI ☐ Ajouter Supprimer
Assurance chômage	Général	POLE EMPLOI RHONE ALPES
		EDI ☐ Ajouter Supprimer
Retraites complémentaires	Général	AG2R La mondiale Réunica Arco 77568291700015
		EDI ☐ Ajouter Supprimer
Prévoyance	Général	MALAKOFF MEDERIC
		EDI ☐ Ajouter Supprimer
Retraites complémentaires	Général	IRCANTEC
		EDI ☐ Ajouter Supprimer
Formation professionnelle	Général	OPCO non répertorié
		EDI ☐ Ajouter Supprimer

Navigation

Général

Créer un employeur :

- ☐ Fiche vide

Modifier un employeur :

- ☐ Ouvrir
- ☐ Enregistrer

Editions :

- ☐ Couriers types

Retour à l'écran principal

Convention collective

Identification des organismes

Retraite complémentaire

Prévoyance/Retraite

Identification recette des impôts

Taux accident du travail

Coordonnées bancaires et mode de

Formation professionnelle

Informations complémentaires

Liste des salariés

Historique des messages

- Modifiez celle-ci en renseignant une caisse autre que « **OPCO non répertorié** »

Formation professionnelle Général OPCO non répertorié

MODIFICATION

Recherche avancée...

DENOMINATION

- AFDAS
- OCAPIAT
- OPCO 2
- OPCO ATLAS
- OPCO Cohésion sociale**
- OPCO Commerce
- OPCO Construction
- OPCO entreprises de proximité
- OPCO entreprises et salariés des services à forte intensité de mair
- OPCO Mobilité
- OPCO non répertorié
- OPCO Santé

Annuler Valider

Organismes collecteurs

Type de caisse	Régime	Nom organisme	EDI	Ajouter	Supprimer
			☐		
Assurance chômage	Général	POLE EMPLOI RHONE ALPES	☐		
Retraites complémentaires	Général	AG2R La mondiale Réunica Arco 77568291700015	☐		
Prévoyance	Général	MALAKOFF MEDERIC	☐		
Retraites complémentaires	Général	IRCANTEC	☐		
Formation professionnelle	Général	OPCO Cohésion sociale	☐		

- Allez maintenant dans l'onglet « **Formation professionnelle** » (1)
- Sélectionnez **l'organisme** (2)
- Cliquez sur « **supprimer la formation** » (3) pour tous les contrats existants.



Fiche administrative employeur

Siret : Raison soc. : VAL DSN SR

Forme jur. : ASS ASSOCIATIONS Monsieur le Président - Archivé : Non

Formation professionnelle

- Historique des formations professionnelles :



LEGAL
Du 01/01/2016 au 31/12/9999

Supprimer la formation Clôturer la formation Nouvelle formation Modifier la formation

- Caisse : OPCO non répertorié - Date de début : 01/01/2016 - Date de fin : 31/12/9999

- Régime : LEGAL ☐ Taux spécifique - Taux : 0,55 ☐ Taux conventionnel

- Liste des salariés affiliés à la formation professionnelle en cours :



2800156259100
NON CADRE VAL SR



2800156259118
CADRE VAL SR



2800156259124
CDD PRECA VAL SR

Navigation

Général

Créer un employeur :
 Fiche vide

Modifier un employeur :
 Ouvrir
 Enregistrer

Editions :
 Coumiers types

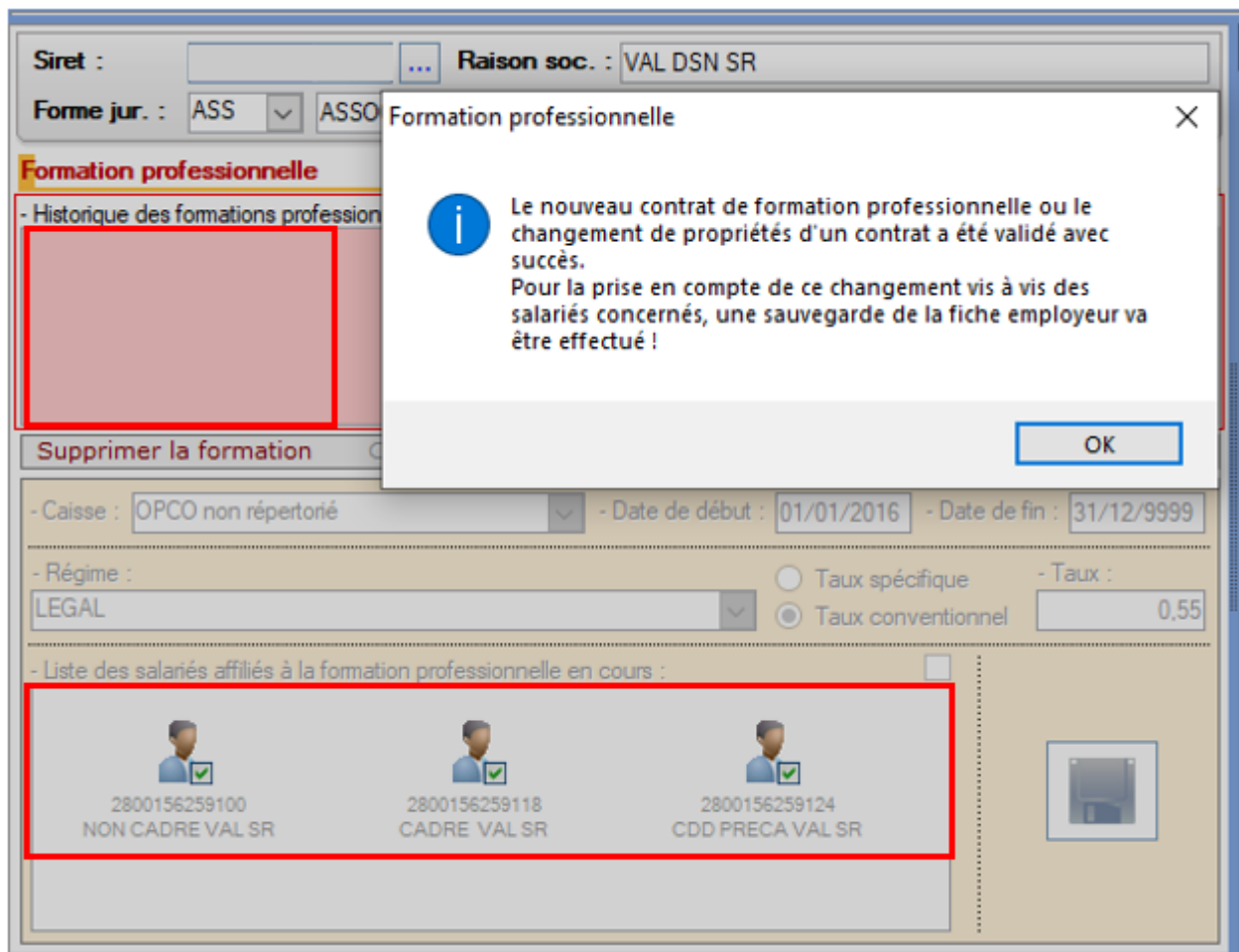
Retour à l'écran principal
Convention collective
Identification des organismes
Retraite complémentaire
Prévoyance/Retraite
Identification recette des impôts
Taux accident du travail
Coordonnées bancaires et mode de
Formation professionnelle
Informations complémentaires

Liste des salariés
Historique des messages

- Confirmez la suppression en cliquant sur oui



Le contrat de la formation professionnelle est à présent **supprimé pour l'employeur et les salariés sélectionnés.**



- Créez dès maintenant le nouveau contrat de formation professionnelle, **il sera rattaché automatiquement aux salariés sélectionnés.**

> **La caisse OPCO Cohésion sociale sera renseignée automatiquement** puisque déjà renseignée au niveau des organismes complémentaires.

Siret : ... Raison soc. : VAL DSN SR

Forme jur. : ASS ASSOCIATIONS Monsieur le Président - Archivé : Non

Formation professionnelle

- Historique des formations professionnelles :



LEGAL
Du 01/01/2016 au 31/12/9999

Supprimer la formation Clôturer la formation **Nouvelle formation** Modifier la formation

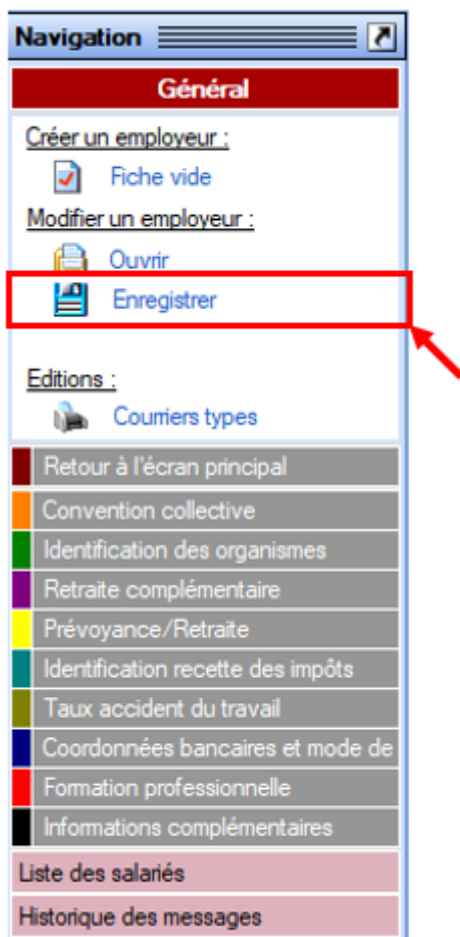
- Caisse : OPCO Cohésion sociale - Date de début : 01/01/2016 - Date de fin : 31/12/9999

Régime : ☐ Taux spécifique - Taux :
☒ Taux conventionnel

- Liste des salariés affiliés à la formation professionnelle en cours :

 2800156259100 NON CADRE VAL SR	 2800156259118 CADRE VAL SR	 2800156259124 CDD PRECA VAL SR	
--	--	--	---

- Pensez à **enregistrer** vos modifications au niveau de l'onglet « **Général** » de la **fiche administrative de l'employeur**.



La procédure est terminée. Vous n'avez pas besoin d'intervenir pour modifier le contrat de la formation professionnelle chez les salariés puisque les contrats sont mis à jour en même temps que celui de l'employeur.
